



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 13 novembre 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, mairesse**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no.1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse, Marie Gratton, la séance est ouverte à 20h06.

RÉS.01.11.17

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que **MONSIEUR RICHARD ÉMOND** soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Cap-Chat, et ce, pour une période de quatre mois.

ADOPTÉE

RÉS.02.11.17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y ajoutant les deux points suivants, à savoir :

20.a) Autoriser un emprunt temporaire pour la réfection de la toiture de l'aréna.

20.b) Autoriser le remboursement des frais de déplacements à Gaspé / Mme Marie Gratton – Budget rég.

ADOPTÉE

RÉS.03.11.17

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 5 OCTOBRE 2017

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du 5 octobre soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

RÉS.04.11.17**APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #7040 à #7066 (#7056 – annulé) ainsi que #30252 à #30317 (#30314 – annulé), pour un montant total de **301 729.27\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2017

Préalablement à la séance, Mme Marielle Émond, trésorière, a déposé à chacun des membres du Conseil municipal l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 octobre 2017.

RÉS.05.11.17**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR SERVICES PROFESSIONNELS (TOITURE ARÉNA) / GROUPE ARCHITECTURE MB INC. – 9 374.\$ + TX – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DU CANADA – PIC-150**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#F-1283 du 07-11-2017) de « **Groupe Architecture MB Inc.** », au montant de **9 374.\$ + taxes**, relative aux services professionnels reçus dans le cadre de la préparation de documents servant à la demande d'appel d'offres pour les travaux de rénovation de la toiture de l'aréna; le coût étant approprié au **Programme d'infrastructure communautaire du Canada – PIC-150**.

ADOPTÉE

RÉS.06.11.17**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT DE GRAVIER (RIVIÈRE CAP-CHAT) / LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC. – 1 828.\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#108007895 du 29-09-2017) de « **Les Entreprises Mont-Sterling Inc.** », au montant de **1 828.\$ + taxes**, pour l'achat de gravier servant aux travaux effectués sur la rivière Cap-Chat en mai 2017; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.07.11.17**AUTORISER L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE PORTE SUR LA BENNE / LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T. INC. – 2 200.\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat et l'installation d'un équipement sur la benne** (porte ouvrant dans les deux sens) de « **Les Produits Métalliques A.T. Inc.** », au montant de **2 200.\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

**RÉS.08.11.17****AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR REMPLACEMENT D'UN DÉMARREUR – PUIIS NO. 3 / LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES M. RICHARD – 4 177.11\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#4531 du 11-10-2017) de « **Les Installations Électriques M. Richard** », au montant de **4 177.11\$ + taxes**, concernant le remplacement d'un démarreur au puits no.3; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE**RÉS.09.11.17****ENTÉRINER LA DEMANDE D'APPEL D'OFFRES, L'OCTROI DU CONTRAT ET L'AUTORISATION DE PROCÉDER CONCERNANT L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'EAUX USÉES (SECTEUR OUEST DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT) / CAN-EXPLORE – 16 467.85\$ + TX – PROGRAMME TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE par résolution du Conseil municipal, adoptée lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, portant le numéro 14.09.17, un mandat pour dresser les plans et devis d'une inspection télévisée des conduites d'eaux usées sur un tronçon d'un kilomètre à l'ouest de la rivière Cap-Chat était confié à M. Marc Lussier, ingénieur;

ATTENDU QUE de tels plans et devis ont été dressés en vue de procéder à un appel d'offres pour l'exécution des travaux d'inspection télévisée;

ATTENDU QU'il était opportun que ces travaux d'inspection aient lieu avant l'arrivée des premières neiges;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été dissout le 6 octobre 2017, à 16h30, l'élection générale municipale devant se tenir le 5 novembre 2017;

ATTENDU QUE les travaux d'inspection projetée étaient évalués par l'ingénieur, M. Marc Lussier, à moins de 25 000.\$;

ATTENDU QU'il était raisonnable de procéder à un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE trois entreprises furent invitées à soumissionner, à savoir : Véolia ES Canada Services industriels Inc., Can-Explore Inc. et SIMO Management Inc.;

ATTENDU QUE des trois soumissionnaires invités, la soumission de Can-Explore Inc. fut retenue parce que plus avantageuse quant au prix;

ATTENDU QUE dans les circonstances, il y a lieu d'entériner les actions posées et les décisions prises par le directeur général – greffier, M. Yves Roy, à l'égard de cet appel d'offres;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entériner l'octroi du contrat d'inspection télévisée à l'entreprise Can-Explore Inc., pour un montant de 16 467.85\$ taxes en sus, et d'affecter cette dépense au Programme TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ENTÉRINE** les actions posées et les décisions prises par le directeur général, M. Yves Roy, à l'égard de l'appel d'offres susmentionné et l'octroi du contrat à l'entreprise Can-Explore, pour la somme de **16 467.85\$ plus taxes comme dépense appropriée au Programme TECQ 2014-2018** et en **CONFIRME** l'autorisation d'y procéder.

ADOPTÉE

**RÉS.10.11.17****AUTORISER DIRECTEUR GÉNÉRAL-GREFFIER POUR SIGNATURE – DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC – RUE DU VILLAGE À CAP-CHAT (SECTEUR CAPUCINS)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat doit intervenir sur la rue du Village à Cap-Chat (secteur Capucins) afin de réparer la rue, stabiliser une partie de la berge et protéger l'assiette du chemin du déferlement des vagues;

CONSIDÉRANT QUE pour intervenir la Ville de Cap-Chat doit solliciter l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et celle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que le **directeur général-greffier** de la Ville de Cap-Chat, M. Yves Roy, **SOIT ET EST AUTORISÉ À SIGNER** toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, et au Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, et le cas échéant, à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement; le tout en lien avec les travaux envisagés.

ADOPTÉE

RÉS.11.11.17**AUTORISER DIRECTEUR GÉNÉRAL-GREFFIER POUR SIGNATURE – DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC – ENROCHEMENT BERGE SORTIE OUEST DU PONCEAU CHEMIN LANDRY**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat doit intervenir sur les berges du ruisseau connu sous l'appellation Ruisseau du Père Jean afin de stabiliser par enrochement les berges à la sortie ouest du ponceau qui traverse le Chemin Landry entre le 202 et le 204 Chemin Landry;

CONSIDÉRANT QUE pour intervenir, la Ville de Cap-Chat doit solliciter l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et celle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **directeur général-greffier** de la Ville de Cap-Chat, M. Yves Roy, **SOIT ET EST AUTORISÉ À SIGNER** toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, et au Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, et le cas échéant, à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement; le tout en lien avec les travaux envisagés.

ADOPTÉE

RÉS.12.11.17**AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROGRAMME POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES – MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;



ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Cap-Chat désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Cap-Chat prévoit la formation de quatre pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Haute-Gaspésie en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

RÉS.13.11.17

DÉCLARATION DE LA JOURNÉE DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE « NOEUDVEMBRE » / 19 NOVEMBRE

ATTENDU QU'annuellement 4600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENDU QUE 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE *PROCURE* est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de la Ville de Cap-Chat au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « *Noeudvembre* » de *PROCURE* offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la **journée du 19 novembre**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat **DÉCLARE** le **19 novembre** comme « *La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre »* ».

ADOPTÉE

**RÉS.14.11.17****AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE / BOIVIN & BOIVIN INC. – 2 253.\$ + TX – SUBVENTION À RECEVOIR DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CAP-CHAT**

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat d'une caméra thermique de « Boivin & Boivin Inc. », au coût de **2 253.\$ + taxes**, servant au travail des pompiers volontaires de la municipalité; cette dépense étant appropriée à même la **subvention à recevoir de l'Association des pompiers volontaires de Cap-Chat**.

ADOPTÉE**RÉS.15.11.17****AUTORISER L'ACHAT D'UN VÊTEMENT DE PROTECTION (BUNKER) / L'ARSENAL – 1 531.\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat d'un vêtement sur mesure de protection contre l'incendie (bunker) de « L'Arsenal », pour un montant de l'ordre de **1 531.\$ + taxes**; cette somme étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE**RÉS.16.11.17****AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES / EXERCICE FINANCIER 2018**

MONSIEUR RICHARD ÉMOND, conseiller au siège no. 4, donne **AVIS DE MOTION**, qu'à une séance ultérieure, il présentera un **RÈGLEMENT décrétant les tarifs pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2018**.

ADOPTÉE**RÉS.17.11.17****AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT / EXERCICE FINANCIER 2018**

MONSIEUR JEAN-MARC LEMIEUX, conseiller au siège no. 1, donne **AVIS DE MOTION**, qu'à une séance ultérieure, il présentera un **RÈGLEMENT décrétant la tarification des services d'aqueduc et d'égoût pour l'exercice financier 2018**.

ADOPTÉE**RÉS.18.11.17****AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ADOPTION DU BUDGET 2018 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020**

MONSIEUR RENALD ROY, conseiller au siège no. 2, donne **AVIS DE MOTION**, qu'à une séance ultérieure, il présentera un **RÈGLEMENT** visant l'adoption du Budget 2018 ainsi que le **Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020**.

ADOPTÉE

**RÉS.19.11.17****AUTORISER UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ARÉNA**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de réfection de la toiture du Centre sportif Claude-Jourdain de Cap-Chat (aréna), la Ville de Cap-Chat a décrété par Règlement numéro 272-2017 un emprunt au montant de trois cent soixante mille dollars (360 000.\$);

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire MAMOT) a approuvé ce règlement d'emprunt le 20 octobre 2017;

VU la lettre du MAMOT, datée du 20 octobre 2017, adressée au Directeur général-greffier de la Ville de Cap-Chat confirmant l'approbation dudit Règlement numéro 272-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu de **procéder à un emprunt temporaire**, au **montant de trois cent soixante mille dollars** (360 000.\$), et pour ce faire, **AUTORISE la mairesse**, madame Marie Gratton, et la **trésorière**, madame Marielle Émond, ou le **trésorier adjoint**, monsieur Yves Roy, à **effectuer les démarches auprès de l'institution financière de la Ville et à signer tout document en lien avec la concrétisation d'un tel emprunt.**

ADOPTÉE**RÉS.20.11.17****AUTORISER PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT À GASPÉ / MME MARIE GRATTON – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement des frais de déplacement** de la mairesse (accompagnée du directeur général-greffier) visant une rencontre à Gaspé avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, monsieur Pierre Moreau; le coût étant approprié au **budget régulier.**

ADOPTÉE**DÉPÔT DU RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

Le président d'élection, Monsieur Yves Roy, dépose son rapport quant à la tenue de l'élection générale municipale tenue le 5 novembre courant.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h39 et il est proposé par **RENALD ROY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRESSE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER